

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 novembre 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI six novembre deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 octobre 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claudine LAFAYE, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Danielle AUROI, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Alain LAFFONT, Didier MULLER, Corinne NAJIM

Excusé(e)s :

Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Michel FANGET, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

A partir de la question n° 5, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 28

**ENQUÊTE PUBLIQUE : DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION
CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, SAS LES SCIERIES
DU CENTRE**

Dans le cadre de la procédure d'autorisation d'installation classée pour la protection de l'environnement, Monsieur le Préfet invite le Conseil Municipal à donner un avis sur la demande d'autorisation d'exploiter de Monsieur Esbellin, directeur des Scieries du Centre situées à Cournon.

En effet, la commune de Clermont-Ferrand est touchée par le rayon d'affichage de 3 kms centré sur l'installation classée

L'enquête publique s'est déroulée en Mairie de Cournon du 7 septembre au 6 octobre 2009.

Cette demande résulte d'une modification réglementaire plaçant cette entreprise sous le régime de l'autorisation.

Les Services Techniques Municipaux, la Direction Environnement Santé ont examiné le dossier.

Conformément à la réglementation, ce dossier comporte une étude d'impact et une étude de danger.

L'entreprise familiale a été créée en 1939 et s'est installée sur le site actuel en 1975 : elle emploie 27 salariés sur une parcelle de plus de 4 hectares.

Les grumes (résineux essentiellement) sont écorcées, sciées, traitées parfois, avant d'être expédiées. Quarante mille mètres cube sont ainsi travaillés.

Deux produits de traitement sont utilisés à usage de fongicide et d'insecticide (Xylophène) pour un volume de solution concentrée achetée annuellement de moins de 4 m³. Les bacs de traitement ont une contenance d'environ 50 m³.

Les copeaux sont stockés dans trois silos de 180 m³ vidés tous les deux jours.

Le volume de bois stocké est évalué à environ 10 000 m³.

Etude d'impact

Rejets des eaux

Les eaux usées et les eaux pluviales de voirie imperméabilisée sont rejetées à la station communautaire des « 3 rivières ».

Les eaux pluviales de toiture sont dirigées vers des puits perdus; dans le cas des sols nus, elles s'infiltrent naturellement.

Trois piézomètres sont installés sur le site afin de suivre la qualité des eaux souterraines au droit de l'entreprise. Aucune des molécules présentes dans les produits Xylophène n'est détectée ; le stockage sous abri des bois traités et le respect des règles de traitement permettent d'éviter la pollution de la nappe phréatique.

Rejets atmosphériques

Il n'y a pas d'émission au niveau des bacs de traitement car les solutions restent à température ambiante et les bacs sont fermés, sous abri.

Les sciures proviennent de bois vert, sont de gros diamètre et sont donc peu dispersibles. Elles sont captées par aspiration au dessus des machines puis stockées et évacuées tous les deux jours.

Bruit

Les mesures montrent que la scierie n'engendre pas d'émergence sonore non réglementaire et que le bruit de la circulation masque le bruit de l'activité.

Déchets

Constitués essentiellement de bois, ils sont valorisés dans des filières spécialisées.

Evaluation des risques sanitaires

Les sources de danger identifiées sont :

- les rejets aqueux (eaux d'infiltration en surface)
- les rejets atmosphériques (sciures, Xylophène)

L'étude montre que ces rejets n'ont pas d'impact sanitaire notable.

Commentaires

Toutes les précautions semblent prises pour protéger l'environnement et la santé de la population.

Etude de danger

Les risques d'**incendie** sont aggravés par la présence d'un important stock de bois. Sous forme de grumes, il s'enflamme difficilement. Chaque stock est espacé des autres de 5 mètres pour éviter la diffusion du feu. Des bornes incendie sont mises à disposition.

Les stocks de sciures sont constitués de bois humide évacué tous les deux jours.

Le risque est donc faible.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'émettre un avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter.

DELIBERATION

La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 novembre 2009
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe,
Françoise NOUHEN